

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DES TERRES PUISEAUTINES

## PIECE 5.3.4 : Servitudes d'alignement des voies publiques

---

Prescrit le 15 Décembre 2015  
Approuvé par le conseil communautaire le 14 décembre 2021

## Liste des plans d'alignements du PLUi des Terres Puisseautines

---

L'article L152-7 du Code de l'Urbanisme stipule qu'après expiration d'un délai d'un an à compter, soit de l'approbation du plan local d'urbanisme soit, s'il s'agit d'une servitude d'utilité publique nouvelle, de son institution, seules les servitudes annexées au plan peuvent être opposables aux demandes d'autorisations d'occupation du sol.

Le tableau ci-après liste les plans d'alignements du PLUi des Terres Puisseautines :

Commune	Voie	Date d'approbation
AUGERVILLE LA RIVIERE	RD131	24/04/1906
AULNAY-LA-RIVIERE	RD26	23/08/1883
	RD130	23/08/1883
	RD25	<i>n.c</i>
BOESSES	RD27	17/04/1917
BRIARRES SUR ESSONNE	RD25	15/09/1876 et 28/09/1927
	RD27	07/02/1862
BROMEILLES	RD27	01/08/1856